



## demande de renseignement sur le droit d'ambouche

Par **momo70**, le **30/08/2011** à **22:32**

je sui un salarie de 45ans j'avais un contrat d'ambouche CDI, j'ai travailler une année et mon patron ma licencier ,je souhaite savoir est ce que ce patron qui ma licencier a le droit d'embaucher une autre persone a ma place un an apré mon licenciment?  
veillez accepter mes salutations les plus dinstingué.

Par **P.M.**, le **30/08/2011** à **22:53**

Bonjour,  
Tout dépend du motif du licenciement et s'il est économique car une limitation existe pour les CDD et contrats de travail temporaire pendant 6 mois et par ailleurs, si vous l'avez demandée à l'employeur, vous pouvez avoir une priorité de réembauchage pendant un an...